

à ouïa, d'une contenance de huit ares, soixante et onze Centiares.  
plantés de Cocotiers. Bornés au Nord par un Ruissseau, au Sud par  
Miani, à l'Est par Miani, et Ouest par Letuaer.

Leulament ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'ouverture  
d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs

ordonne La terre Jacpa ho, sise à ouïa, ci-dessus désignée, appartenant  
au nomme Lakutekau.

Fait et arrêté à Ouïa le sept avril mil neuf cent cinq

Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures]*

p 4

n° 1480

n° 1329 de l'Enquête

Déclaration - Revendication du nomme Lakutekau,

cultivateur, domicilié à ouïa  
Le nomme Lakutekau, s'est présenté à nous vingt huit mois  
mil neuf cent cinq et a revendiqué la terre "Tephekipue" sise à ouïa,  
d'une contenance de huit ares, quatre-vingt dix huit centiares, plantés de  
Cocotiers. Bornés au Nord par un ruisseau, au Sud par la montagne, à l'Est  
par Miate, à l'Ouest par la mer.

Leulament ne possédant pas de titre, nous avons procédé à l'ouverture  
d'une enquête administrative de laquelle il résulte que la dite terre lui appartient  
depuis longtemps.

Par ces motifs.

ordonne La terre Tephekipue, sise à ouïa, ci-dessus désignée, appartenant au  
nomme Lakutekau, inscrite sur la terre comprise dans la zone des cinquante mètres du n° 1329.

Fait et arrêté à Ouïa le sept avril mil neuf cent cinq  
Les membres de la Commission.

*[Handwritten signatures]*

n° 1481

n° 1340 de l'Enquête

Déclaration - Revendication du nomme Lakutekau, cultivateur  
domicilié à ouïa.

Le nomme Lakutekau, s'est présenté à nous vingt huit mois mil  
neuf cent cinq et a revendiqué la terre "Uara" sise à ouïa, d'une contenance  
de trois ares cinquante sept centiares, plantés de Cocotiers. Bornés au Nord  
par Mopetkau, au Sud par le ruisseau, à l'Est par Miani, et Ouest  
par l'océan.